



La FSU-SNUipp 37 utilisera ces informations pour

m'adresser personnellement ses publications (L'Ecol'infos, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des

Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer (en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	115	124	131	141	149	158	166	176	191	205	219
après déduction	39	42	44	47	50	53	56	59	64	69	74
>PE Hors Classe		204	216	231	247	262	278				
après déduction		69	73	78	83	89	94				
								C1	C2	C3	
>PE Classe Excep	237	249	263	282				298	305	316	
après déduction	80	84	89	95				101	103	107	

TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X %

Cotisation supplémentaire

DIR 2 à 4 cl	+ 5 €
DIR 5 à 9 cl	+ 9 €
DIR 10 cl et +	+ 12 €
PE spécialisé	+ 5 €
NBI ULIS SEGPA	+ 8 €
PEMF IEN	+ 12 €
PEMF ESPE	+ 8 €
DIR SEGPA	+ 20 €
REP	+ 5 €
REP +	+ 15 €

Autres situations

M2	22 €
CONTRACTUEL ALT	35 €
PES	96 €
RETRAITE < 1525 €	108 €
RETRAITE > 1525 €	120 €
RETRAITE > 2000€	131 €
AESH	35 €
DISPO	96 €

CREDIT D'IMPOT POUR TOUS

(imposable et non-imposable!)
66 % du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit d'impôt.

L'attestation vous sera délivrée en temps utile.

Nom : de jeune fille :

Prénom : Date de sortie ESPE:

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

Tél :/...../..... portable :/...../...../.....

Date de naissance :/...../19..... Corps :

Adresse professionnelle :

fonction :

Nomination : définitive provisoire temps partiel dispo

Echelon : Montant de la cotisation (voir tableau) : €

Date : Signature :

COMMENT ADHERER ?

> **Par paiement par chèque** : retournez le bulletin et le paiement.

Adhérent 2023/2024 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.

> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais par prélèvement automatique à partir du mois de NOVEMBRE : remplir l'autorisation de prélèvement, la signer **et joindre un RIB ou RIP**.

Adhérent 2023/2024 : vous recevrez un courrier vous indiquant le renouvellement automatique de votre adhésion. Vous n'avez rien à faire.



Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le

PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis

Paiement : Récurrent

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Identifiant Créancier SEPA :

FR93 03G85966A

Nom : FSU-SNUIPP 37

Adresse : 18 rue de l'Oiselet

Le (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.